



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/HRC/10/NGO/52
25 février 2009

FRANÇAIS SEULEMENT

CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME
Dixième session
Point 4 de l'ordre du jour

SITUATIONS RELATIVES AUX DROITS DE L'HOMME QUI REQUIÈRENT L'ATTENTION DU CONSEIL

Expo Exposé écrit publié tel quel, dans la/les langue(s) reçue(s), sans avoir été revu par les services d'édition.

sé écrit* par la Fédération Internationale de l'ACAT (Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture-FIACAT), organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif spécial

Le Secrétaire général a reçu l'exposé écrit suivant, qui est distribué conformément à la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

[13 février 2009]

* Exposé écrit publié tel quel, dans la/les langue(s) reçue(s), sans avoir été revu par les services d'édition.

Cameroun – 25/29 février 2008 – une répression sanglante à huis clos¹

La Fédération internationale de l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (FIACAT), ses organisations membres au Cameroun (ACAT-Cameroun) et en France (ACAT France) expriment leur préoccupation quant à la brutalité dont ont fait preuve les forces de sécurité camerounaises lors des événements de février 2008 et à l'impunité qui en a résulté.

En effet, du 25 au 29 février 2008, le Cameroun a été le théâtre de violentes manifestations sociales que les observateurs ont appelé «les émeutes de la faim». À la différence d'autres pays africains qui ont connu le même type d'événements, c'est un facteur politique - le projet de réforme constitutionnelle visant à permettre au Président Paul Biya de se représenter à nouveau à la présidence - qui, conjugué avec la hausse des prix des carburants et des denrées alimentaires, a servi de déclencheur au soulèvement populaire.

À la suite de l'appel à la grève des principaux syndicats de transporteurs contre la hausse du prix du carburant, les populations, notamment les jeunes, ont pris d'assaut les rues des principales villes de cinq provinces du sud Cameroun - les provinces du Sud-Ouest, Nord-Ouest, Ouest, Centre et Littoral - avec des revendications socio-économiques, civiques et politiques. Face à l'ampleur du mouvement social, les forces de sécurité (policiers, gendarmes, unités de forces spéciales et militaires) ont été déployées en nombre sur le terrain, avec des moyens souvent disproportionnés pour contenir des populations non armées.

Dans ce contexte, les forces de sécurité se sont livrées à une répression sanglante de la population et ont commis de graves violations des droits de l'Homme, causant la mort d'au moins 139 personnes selon le rapport de l'Observatoire national des droits de l'Homme intitulé « Cameroun – 25-29 février 2008 : Une répression sanglante à huis clos ».

Des violations massives des droits de l'homme ont été constatées :

- Des civils ont été sommairement exécutés ;
- Des actes de pillage ont été commis par les manifestants et les forces de sécurité ;
- Des arrestations arbitraires, des détentions illégales et des jugements iniques ont été recensés massivement ;
- Un grand nombre de détenus ont été victimes de traitements cruels, inhumains ou dégradants ;
- De nombreux actes d'intimidation et de harcèlement ont été commis à l'encontre de membres de l'opposition politique, de journalistes et de défenseurs des droits de l'Homme.

Aucun élément des forces de sécurité suspecté d'avoir commis ces graves violations des droits de l'homme n'a fait l'objet de sanctions ni de poursuites judiciaires. Aucune commission d'enquête n'a été constituée afin d'établir la vérité sur ces quatre journées de violences.

¹ L'ACAT- Cameroun et l'ACAT France (Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture), membres de la FIACAT, partagent les opinions exprimées dans cette déclaration

La FIACAT, l'ACAT Cameroun et l'ACAT France expriment leur préoccupation car si la situation est aujourd'hui stable, la possibilité de nouveaux troubles et de répression demeure très réelle, notamment à l'approche des élections présidentielles de 2011.

La brutalité dont ont fait preuve les forces de sécurité camerounaises et l'impunité qui en a résulté montrent que le Cameroun n'est pas un véritable État de droit, préalable indispensable à la construction d'un avenir plus stable. La communauté internationale doit s'assurer que les autorités camerounaises mettent un terme à l'impunité qui encourage et prolonge les exactions.

Par conséquent, la FIACAT, l'ACAT Cameroun et l'ACAT France demandent au Conseil des droits de l'Homme de :

- Condamner les violations des droits de l'Homme perpétrées contre la population civile, les responsables d'organisations de la société civile et des défenseurs des droits de l'homme;
- Appeler les autorités camerounaises à :
 - Reconnaître publiquement et condamner le recours excessif à la force par les forces de sécurité de l'État, au cours des manifestations de fin février 2008;
 - Diligenter une enquête judiciaire, indépendante et impartiale, sur les crimes et violations graves des droits de l'Homme commis fin février 2008, afin que les responsables soient jugés et condamnés conformément à la loi. Le rapport et les résultats de cette enquête devront être rendus publics;
 - Indemniser les familles des victimes des événements de fin février 2008;
 - Relâcher immédiatement toutes les personnes qui sont encore en détention et qui ont été arbitrairement arrêtées, illégalement détenues, ou injustement condamnées pendant et après les événements de fin février 2008;
 - Veiller à ce que les blessés reçoivent les soins médicaux et le soutien psychologique nécessaires, et veiller à ce que toutes les victimes reçoivent des réparations adaptées;
 - Coopérer pleinement aux éventuelles enquêtes internationales à venir;
 - Assurer une meilleure protection des droits de l'Homme et des libertés fondamentales, pour créer un environnement propice à la tenue, en 2011, d'élections présidentielles libres, ouvertes, démocratiques et transparentes.
